

MINISTERE DES FINANCES Direction Générale du Budget 1 9 JUL 2019 OFS augrés de l'Autome Purquaige Notionele YISA BUGDETAIRE

98. DECISION Nº 6402 IAPNIDGIDAFICIICE

Portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Autorité Portuaire Nationale (APN).

### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LA VALEUR

VII la Constitution :

- Vu la Loi nº 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements
- Vu la Loi n° 2018/12 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ; Vu
- la Loi n° 2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019;
- Vu le Décret nº2009/212 du 23 juin 2009 portant nomination de Monsieur **YOUMBA** Josué, Directeur Général de l'Autorité Portuaire Nationale ; Vu
- le Décret n°2019/172 du 05 avril 2019 portant réorganisation de l'Autorité Portuaire Nationale; Vu
- le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ; Vu
- la Résolution nº 402/CA/APN/58 du 14 décembre 2018 adoptant le budgetprogramme de l'APN au titre de l'exercice 2019 ;
- Vu la Résolution n°403/CA/APN/58 du 14 décembre 2018 approuvant le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) de l'Autorité Portuaire Nationale pour la période 2019-2021; Vu
- la Circulaire n° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2019 ; Vu
- la Décision n°00000434/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination de Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès de certains Etablissements Publics ;
- la Note de service n°18/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM du 18 décembre 2018 portant Vu désignation des représentants du MINFI au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Etablissements Publics ; Vu
- la Note de service n°033 /NS/MINMAP/CAB du 25 avril 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics;
- Vu la Correspondance n°021/DG/APN du 29 janvier 2018 portant désignation du représentant du Maitre d'Ouvrage et du secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'APN; Vu
- la correspondance n°0249/DG/APN/CJ du 17 juillet 2019 relative à la désignation du représentant du Ministère des Transports ; Vu
- le communiqué radio-presse n°019/CRP/PR/MINMAP/CAB du 17 juillet 2019 fixant au 19 juillet 2019 la constatation de la composition des Commissions de Passation des Marchés Publics.

Considérant les nécessités de service,



#### DECIDE:

Article 1er : Il est constaté pour compter de la date de signature de la présente Décision, la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Autorité Portuaire Nationale (APN), ainsi qu'il suit:

## Président: Monsieur MOHAMADOU TALBA

#### Membress

M. AHMADOU SAIDOU, représentant du Ministère chargé des Marchés Publics Mme SEKEL Marlyse épse MBASSI, Ministère des Finances Mme NJIKI EPARA Nadine, représentant du Maitre d'Ouvrage Le représentant de la tutelle technique (Ministère des Transports)

# Secrétaire: M.SANGALE MBARGA Emmanuel Gervais

Article 2: Le Président de la Commission Interne de Passation des Marchés peut inviter toute personne en raison de sa compétence sur les points inscrits à l'ordre, à prendre part aux travaux de ladite commission avec voix consultative

Article 3: Le Président, les membres, le Secrétaire et les experts invités perçoivent une indemnité de session dont les montants sont fixés par l'Arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013.

Article 4 : Les dépenses de fonctionnement de la Commission sont supportées par le budgetprogramme de l'Autorité Portuaire Nationale.

Article 5 : Le Chef de la Division de l'Administration et des Finances, le Contrôleur Financier Spécialisé et l'Agent Comptable sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente Décision qui sera communiquée partout où besoin sera. /-

Lo Diractou

YAOUNDE, le 1 8 JUIL 2019

#### Ampliations:

- MINMAP
- ARMP
- MINT
  MINFI
- DAF
- AC
- CFS



LE DIRECTEUR GENERAL

Youmba